

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation
sur le projet HyVence



**LES FICHES DE
SYNTHÈSE DE
LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET HYVENCE

1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable mise en œuvre avec le porteur du projet HyVence – projet d’implantation d’un parc photovoltaïque flottant et d’une unité de production d’hydrogène renouvelable et bas carbone à Fos-sur-mer s’est déroulée du 27 mars au 20 mai 2024.

La ville de Fos sur mer s’est engagée dans une transition énergétique ambitieuse, visant à devenir l’une des premières zones industrielles décarbonées d’Europe. Cette transition est en ligne avec la Stratégie nationale bas carbone, lancée en 2015 pour lutter contre le réchauffement climatique.

Des rencontres en présentiel ont été organisées dans les quatre communes directement concernées par le projet (Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts et Istres) : 4 réunions publiques et 3 permanences d’une demi-journée se sont tenues dans les locaux de Geosel à la Mériquette à Fos -sur-mer.

Il y a eu également des rencontres de proximité pour échanger avec différents publics, tout particulièrement les jeunes (rencontre au lycée professionnel d’Istres), rencontre sur le marché de Port de Bouc et de Fos, visite du site d’implantation du projet (étangs Lavalduc et Engrenier).

D’un point de vue quantitatif la participation a été satisfaisante puisque plus de 700 personnes ont participé aux réunions publiques. Celles-ci ont montré un véritable clivage au sein des participants. On note, en effet, une forte représentation des associations de riverains, une difficulté pour ceux qui soutiennent le projet à faire entendre leur voix et une expression des femmes plus rare que celle

des hommes. Enfin, certains débats étaient de nature politique.

Les rencontres de proximité ont permis d’aborder des publics spécifiques (par exemple un temps de rencontre avec des jeunes lycéens) et plus généralement ont permis d’impliquer un public plus large.

Concernant l’information, le dossier proposé par le maître d’ouvrage n’a pas été reconnu comme satisfaisant par l’ensemble du public. Le maître d’ouvrage a organisé, dès novembre 2023, la visite du site et trois ateliers de travail collectifs en janvier 2024 pour approfondir les sujets ayant suscité des interrogations spécifiques. Malgré ce travail préalable à la concertation qui a nourri le dossier de concertation, une certaine défiance s’est installée vis-à-vis du maître d’ouvrage.

Pour une large partie du public, les conditions ne sont pas réunies sur ce territoire du plan d’Aren et des étangs (Lavalduc-Engrenier) pour accueillir ce projet dont il estime qu’il peut participer à la réindustrialisation et à la décarbonation du territoire. L’opportunité d’un tel projet n’est pas attaquée, ce qui est rejeté c’est le lieu d’implantation du projet.

L’impact global du projet a été abordé à travers le problème de l’eau, les risques industriels, et les atteintes des milieux naturels. Mais les arguments qui ont fait l’objet d’échanges vifs concernent principalement la controverse sur le milieu, la vie dans les étangs et la richesse de la biodiversité.



2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANT.E.S

Le tableau ci-dessous résume les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lors de la publication de sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse
<p>1. Des précisions sont à apporter sur le projet lui-même :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préciser la contribution réelle d'HyVence comme projet de décarbonation ;- Préciser les intentions de Geosel sur l'évolution du projet à la suite de la concertation.
<p>2. Des précisions, sur les documents administratifs, concernant le lieu d'implantation, sont attendues par les riverains :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le plan exact des étangs et des surfaces couvertes par le bail possédé par Geosel- Redéfinir les documents qui précisent la notion de friches industrielles- Communiquer les documents ayant trait au plan local d'urbanisme (PLU)
<p>3. Des précisions sont attendues de la part de Geosel sur la base des études actuelles pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Justifier l'autosuffisance du projet en électricité, préciser l'usage de l'eau et préciser les études faune flore
<p>4. Des précisions sont attendues de la part de Geosel sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet se poursuit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Notamment sur les impacts liés aux engins de chantiers et sur l'avancement des études de danger et des études d'impact environnemental
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.
<p>1. Communiquer les modalités de concertation : Préciser auprès de la CNDP les modalités de la concertation continue en cas de suite donnée au projet, conformément à l'article L121-14 du code de l'environnement.</p>
<p>2. Informer et associer le public : Organiser une réunion publique sur les suites à donner à la concertation préalable et les enseignements tirés par le maître d'ouvrage</p> <p>Poursuivre des échanges d'informations réguliers vis-à-vis du public tout au long du projet, en veillant à toucher un maximum de citoyens ; Aller vers des publics plus éloignés et plus jeunes</p> <p>Mettre en place un comité de suivi, pour essayer de développer la confiance, jusqu'à la mise en place de la structure institutionnelle (la commission de suivi de site). Les modalités de fonctionnement de ce comité de suivi sont à définir</p>
<p>3. Définir les outils mis en œuvre : Prolonger certains des outils mis en œuvre durant la concertation préalable et éventuellement en adapter ou développer d'autres pour toucher des publics plus divers ;</p> <p>Maintenir le site internet, en y conservant une rubrique permettant au public de déposer des observations, de poser des questions et de recevoir des réponses, de façon accessible par tous ;</p> <p>Éditer une « newsletter » du projet, avec un rythme de parution au moins semestrielle, voire plus fréquemment quand les informations nouvelles le justifient ; outre la mise en ligne sur le site, une diffusion d'une version imprimée devrait être prévue, avec des listes de destinataires à constituer, dans les 4 communes proches.</p>
<p>4. Accompagner le projet tout au long de sa vie : Organiser une présentation des principales dispositions de l'étude d'impact, avant sa formalisation définitive ;</p> <p>Associer le public au dispositif de suivi des impacts du projet qui sera mis en place, notamment durant la période de travaux ;</p> <p>Prévoir les modalités d'information préalable des riverains avant l'engagement des travaux sur le terrain, quelle que soit la nature des travaux concernés ;</p> <p>Développer par anticipation des dispositions permettant la valorisation des emplois et des entreprises locales pour participer, le moment venu, aux travaux.</p>